



**Chargé (e) de cours - Inspection municipale en bâtiment et environnement
(Règlements d'urbanisme)**

Identification du concours
Titre d'emploi Chargé (e) de cours - Inspection municipale en bâtiment et environnement (Règlements d'urbanisme)
Numéro de référence FC-2024-222-1243
Numéro de la discipline 222
Discipline Techniques d'aménagement et d'urbanisme
Secteur d'enseignement Formation continue
Année/Session Hiver 2024
Type de cours Théorie et laboratoire
Affichage
Début d'affichage interne 2023-11-01
Fin d'affichage interne : 2023-11-12 12:59
Interne
Groupe Collegia, service de formation continue du Cégep de Matane, offre une grande variété de formations créditées et de formations en entreprise qui se donnent localement ou bien à distance, pour une clientèle répartie dans l'ensemble du Québec. Dans le cadre d'une attestation d'études collégiales (AEC) en « Inspection municipale en bâtiment et environnement » EEE.08, dispensée en classe virtuelle interactive, la Direction de la formation continue du Cégep de Matane requiert les services d'enseignantes ou d'enseignants pour la charge de cours suivante : 222-1D4-MT Règlements d'urbanisme Un accompagnement adapté sera dispensé à la personne retenue pour l'utilisation des environnements d'apprentissage de même que pour l'élaboration du contenu de cours. Un conseiller pédagogique est attiré au programme afin de soutenir et encadrer les chargés de cours.



Salaire : selon la convention collective, taux horaire entre 81,93\$ à 120,53\$; les expériences de travail et la scolarité pertinentes sont reconnues.

Pour plus de détails sur la formation, veuillez suivre le lien suivant :

<https://www.collegia.qc.ca/formations-creditables/inspection-municipale-en-batiment-et-en-environnement/>.

Le Cégep de Matane souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les handicapés, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les autochtones à présenter leur candidature.

Qualifications requises

Diplôme terminal de premier cycle universitaire dans la discipline concernée ou un DEC dans la discipline concernée avec une expérience jugée suffisante.

La connaissance suffisante des logiciels de traitement de texte (Word), de la navigation et recherche Internet, l'usage courant du courrier électronique et l'utilisation courante d'environnements d'apprentissage médiatisé (Moodle / Zoom) sont nécessaires pour dispenser la formation et supporter les étudiants en apprentissage virtuel.

Le cours est offert totalement à distance dans une formule hybride (activités synchrones et activités asynchrones) en soirée.

Bien que certaines activités soient asynchrones, la personne chargée de cours se doit d'offrir un enseignement lors des classes virtuelles prévues à l'horaire : exposé magistral, réalisation d'activités d'apprentissage ou d'exercices formatifs avec les étudiants, animation d'activités réalisés en équipe, etc.

Les activités de formation prévues en classe Zoom sont enregistrées pour visionnement ultérieur par les étudiants inscrits au cours.

Test requis

Français

Exigences particulières

Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;

Aptitudes en communication interpersonnelle ;

Démontrer des aptitudes pédagogiques;

Utiliser efficacement les technologies de l'information et des communications, ainsi que les logiciels spécialisés propres au domaine enseigné.

Remarques

Si votre expérience professionnelle a évolué depuis votre dernière visite, nous vous invitons à joindre votre curriculum vitae afin de faire valoir l'ensemble de votre cheminement professionnel. Faites parvenir votre candidature au plus tard le 12 novembre 2023 à l'attention de Mme Karine Lebrun.

Notez que la lettre de présentation est obligatoire. Veuillez donc joindre votre lettre, SVP.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Détails du concours
Lieu de travail À distance
Entrée en fonction prévue 2024-01-22
Concours formation continue
Numéro du cours 222-1D4-MT
Titre du cours Règlements d'urbanisme
Nombre d'heures 60 heures x 3 groupes
Cours assuré ou probable Cette offre d'emploi est conditionnelle au nombre suffisant d'inscriptions.
Durée de l'emploi prévue Environ 15 semaines
Horaire du cours De soir
Note(s) L'étudiant apprend à appliquer les principaux règlements découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment les règlements de zonage et de lotissement. Il se familiarise avec les autres règlements touchant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE), les Dérogations mineures et les Usages conditionnels. Il informe le citoyen dans la réalisation de ses projets. Il recueille l'information nécessaire à l'analyse d'un projet. Il analyse les projets des citoyens. Il apprend à émettre des permis et des certificats en conformité avec les règlements qui en régissent la délivrance.